

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0737**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Terrailon - Secteur Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement - Lot n° 2 : réseaux secs, adduction eau potable (AEP) - Lot n° 3 : espaces verts, plantations et lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux - Autorisation de signer les avenants n° 1 de chacun des 4 lots

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Lung), Frier.

Commission permanente du 8 février 2016**Décision n° CP-2016-0737**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement - Lot n° 2 : réseaux secs, adduction eau potable (AEP) - Lot n° 3 : espaces verts, plantations et lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux - Autorisation de signer les avenants n° 1 de chacun des 4 lots**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

1° - Rappel du contexte

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au nord de la Commune de Bron, aux limites des Communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier).

Face à cette situation, un projet de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Après délibération du Conseil n° 2007-4585 du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU) à hauteur de 84 044 280 € dont 26 439 178 € à la charge de la Métropole de Lyon.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin et à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares. Le projet Caravelle comprend plusieurs volets associant l'intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics :

- l'amélioration de l'habitat existant conservé, par le biais du plan de sauvegarde pour les bâtiments et la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),
- la diversification de l'offre de logements par la création de programmes neufs avec des typologies variées,
- le désenclavement de l'îlot par la création d'espaces publics.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement Sotrec Ingénierie/Hors Champs/SE & ME par marché notifié le 13 mai 2012.

Les travaux d'espaces publics ont été engagés à l'été 2014 et se termineront mi-2016.

Aujourd'hui, certaines tranches de travaux sont achevées et pourraient faire l'objet de réceptions partielles.

Le présent rapport concerne une évolution nécessaire du CCAP de chacun des lots du marché de travaux d'aménagement des espaces publics.

2° - Justification des avenants n° 1 pour chaque lot du marché de travaux

Le programme de réalisation des espaces publics concerne l'aménagement de voies de desserte permettant de désenclaver le quartier, la création d'un parking public et d'un square public de près de 4 500 mètres carrés, et la réalisation de cheminements piétons.

Par délibération du Conseil n° 2013-4033 du 24 juin 2013, une convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la Commune de Bron a été approuvée pour la réalisation des espaces publics.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, par délibération du Conseil n° 2013-4033 du 24 juin 2013, pour la réalisation de ces travaux.

Par décision du Bureau n° B-2014-4870 du 6 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a autorisé la signature du marché de travaux pour la réalisation des espaces publics, comprenant les lots suivants :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et assainissement ; groupement Razel bec Rhône-Alpes / Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 2 259 771,00 €HT, soit 2 711 725,20 €TTC,

- lot n° 2 : réseaux secs, AEP ; entreprise Gauthey SAS, pour un montant de 558 157,13 €HT, soit 669 788,56 €TTC,

- lot n° 3 : espaces verts, plantations ; entreprise Chazal, pour un montant de 214 355,85 €HT, soit 257 227,02 €TTC,

- lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux ; entreprise ID Verde, pour un montant de 367 706,00 €HT, soit 441 247,20 €TTC.

Le présent dossier concerne une évolution nécessaire du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) de chacun des lots du marché de travaux d'aménagement des espaces publics. L'article 42 des actes d'engagement-CCAP du marché de travaux pour chacun des lots ne prévoit pas de réceptions partielles. Afin de permettre une prise en gestion des espaces publics achevés, il est proposé d'autoriser celles-ci, et de modifier la rédaction de l'article 42 de chacun des lots conformément à l'article 42.1 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux afin d'autoriser la réception partielle, pour chaque tranche de travaux concernée.

Ces avenants n° 1 n'ont aucune incidence financière sur le montant total de chacun des lots et du marché de travaux.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les avenants n° 1 aux 4 lots du marché de travaux de réalisation des espaces publics du secteur Caravelle à Bron Terraillon, suivants :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et assainissement ; groupement Razel bec Rhône-Alpes / Espaces verts des Monts d'Or,

- lot n° 2 : réseaux secs, adduction eau potable (AEP) ; entreprise Gauthey SAS,

- lot n° 3 : espaces verts, plantations ; entreprise Chazal,

- lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux ; entreprise ID Verde.

Ces avenants proposent d'autoriser la réception partielle des travaux par tranches et n'ont aucune incidence financière sur les marchés concernés.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants et tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.